

Votre enfant est au collège, Vous pouvez devenir Parent Correspondant de classe

Le parent correspondant de classe est un *médiateur*.

Il crée un climat de confiance, favorise la communication et instaure des liens entre l'ensemble des parents et l'équipe éducative.

Il n'est pas un « délégué » qui contrôle et revendique.

Il représente les familles de la classe et non son enfant :

- Il est à la disposition de toutes les familles de la classe ;
- Il participe avec l'accord du Chef d'établissement, aux 3 conseils de classe et aux réunions de parents correspondants ;
- Il assure un rôle d'accueil, d'information et de soutien (journée porte ouverte...)

Qui ? Profil :

- Il est objectif : faisant preuve de discrétion et de discernement
- Il est disponible, à l'écoute des autres ;
- Il est accueillant, patient, tolérant ;
- Il est responsable, dynamique, créatif ;
- Il est ouvert au dialogue.

Fonctions principales

- Il assure la liaison entre les familles de la classe et l'équipe éducative, en particulier avec le professeur principal, les enseignants...
- Il contribue à instaurer un climat de confiance ;
- Il suscite des actions d'animation et de réflexion et participe à leur organisation

Comment ?

Le parent correspondant est volontaire.

Deux parents correspondants sont utiles par classe. Ils portent candidature auprès de l'établissement et sont choisis par le bureau de l'APEL et le chef d'établissement.

Vous recevrez une réponse vous indiquant si votre candidature a été retenue.

Dans le cas où vous avez plusieurs enfants dans le collège, une seule candidature pour une classe est à renvoyer ou à déposer au collège.

Pour d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter :

apelstemarie.melun@gmail.com